

Notice d'utilisation

CE 2754
R8.01 - 3
COVID-19

CE : Cette visière de protection répond aux exigences du règlement (UE) 2016/425 du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle, elle est fabriquée conformément à la fiche d'interprétation des règles EUROGIP "REPI N°R8.01" mise en place dans le cadre de la protection contre le COVID-19.

3 : cette visière répond à la protection contre les gouttelettes et projections liquides avec prise en compte d'une zone de protection étendue dans le cadre de la protection contre le COVID-19.

AVERTISSEMENT – LISEZ ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT :

USAGE : cette visière est à usage individuel.

Cette visière est fabriquée uniquement pour la protection COVID-19. Cette visière n'est pas une visière à usage général et ne doit pas être utilisée à des fins autres que la protection contre COVID-19. Elle protège les porteurs des grosses gouttelettes émises immédiatement après une toux par une personne à proximité et face à l'écran, mais ne protège pas des particules restant en suspension. Cette visière vient en complément des protections de voies respiratoires adéquates. L'exigence de protection contre les produits nocifs est couverte par l'essai de projection tel que défini au § 7.2.4 de l'EN 166 :2001.

CONSEILS D'UTILISATION : avant toute utilisation, il appartient à chaque utilisateur d'évaluer et de vérifier si l'utilisation de cette visière est adaptée aux risques encourus aux postes de travail et à son domaine d'activité. Ces visières ne doivent pas être utilisées notamment à proximité d'une source de chaleur ou à proximité d'agents chimiques.

Matériau inflammable : tenir éloigné d'une flamme ou source de chaleur.

ENTRETIEN : nettoyer la visière avec de l'eau et du savon en utilisant un dispositif non abrasif. Rincer la visière très abondamment et laisser sécher à l'air libre avant réutilisation. La visière doit être jetée ou remplacée en cas de détérioration ou si l'état de surface n'est plus optimal (rayures, taches, ...). Il est recommandé de la remplacer très régulièrement, une durée de vie d'une journée est préconisée pour toute utilisation dans l'environnement médical. En cas de réutilisation, nous conseillons une désinfection régulière de la visière.

STOCKAGE : stockage éloigné d'une source de chaleur.

TRANSPORT : transporter les visières à plat, dans un contenant souple afin d'éviter les rayures et le contact de la visière avec de potentiels contaminants.

CONTROLES AVANT UTILISATION : vérifier l'intégrité de la visière avant usage.

APRES UTILISATION : ces visières sont faites en PET recyclable, merci de les jeter dans le bac de tri prévu à cet effet ou dans le bac des contaminants pour le milieu médical.



Organisme intervenant dans l'évaluation de la conformité des EPI : Aliénor Certification - organisme notifié n°2754 - ZA du Sanital - 21 rue Albert Einstein - 86100 Châtelleraut - France.

Déclaration UE de conformité disponible sur internet à l'adresse suivante :
<http://www.groupeguillin.fr/actualites/commerciales.html>.

Visière Intégrale de Protection

Touchés par l'ampleur de la situation ainsi que par le désarroi du personnel soignant et des personnes en contact avec le public, nous avons cherché à développer une solution de surprotection simple, efficace, ergonomique et industrialisable : c'est ainsi qu'est née la Visière Intégrale de Protection, baptisée « V.I.P. » parce que chaque individu est une personne importante à protéger.

V.I.P. protège le visage des projections salivaires et l'entourage de nos propres projections : elle est utile dans le cadre de l'application de mesures barrières pour limiter les risques de contagion.

V.I.P. est

Pratique

elle s'ajuste totalement à la morphologie de chacun en quelques secondes grâce à ses deux languettes repliables et solides

Confortable

presque dix fois plus légère qu'une visière classique, on peut la porter longtemps sans effort ni pénibilité

Efficace

ultra transparente, elle limite grâce à son traitement antibuée la formation de condensation près du visage

Économique

mono composant, elle est réalisée en une seule pièce plastique découpée d'un seul tenant

Écologique

elle est constituée de PET 100% recyclable et contenant de la matière recyclée

« Ces visières sont faites en PET recyclable, merci de les jeter dans le bac de tri prévu à cet effet ou dans le bac des contaminants pour le milieu médical.»



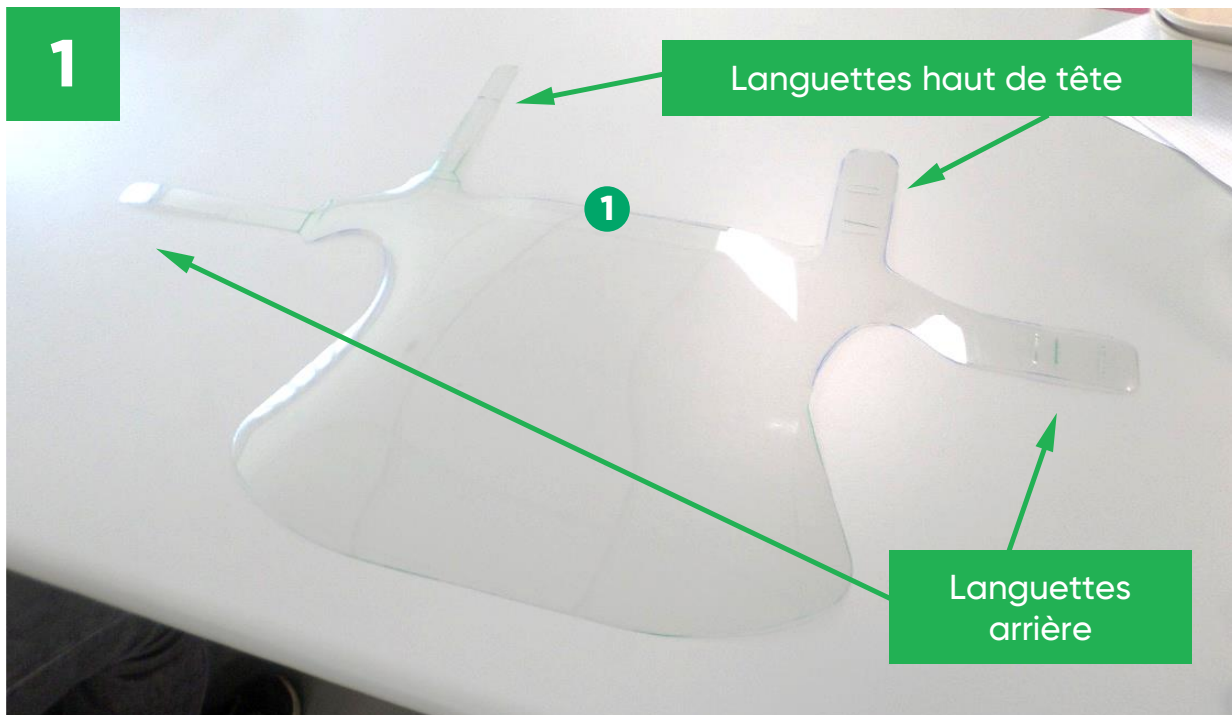
Pour tout renseignement : commande@guillin-emballages.fr



Fabrication française en Bourgogne Franche-Comté

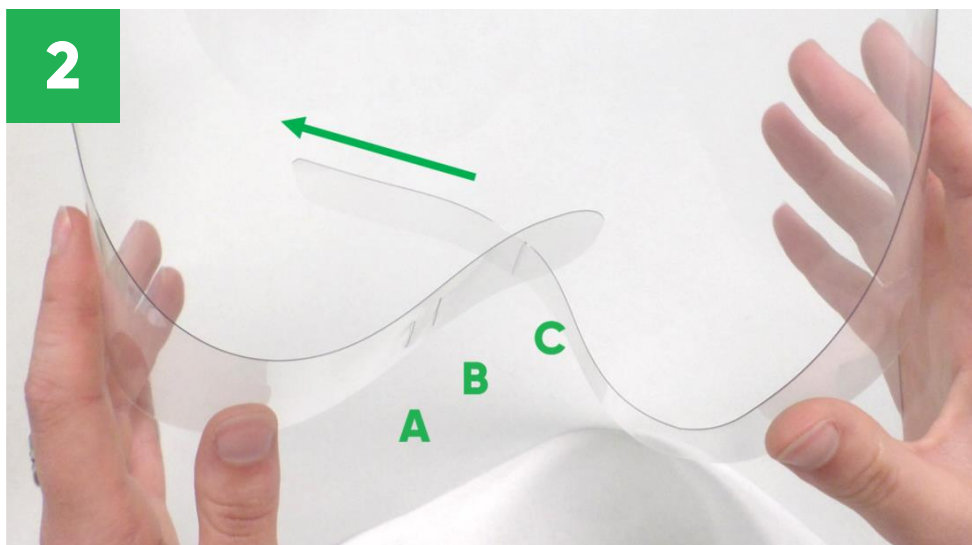
Notice d'utilisation

1



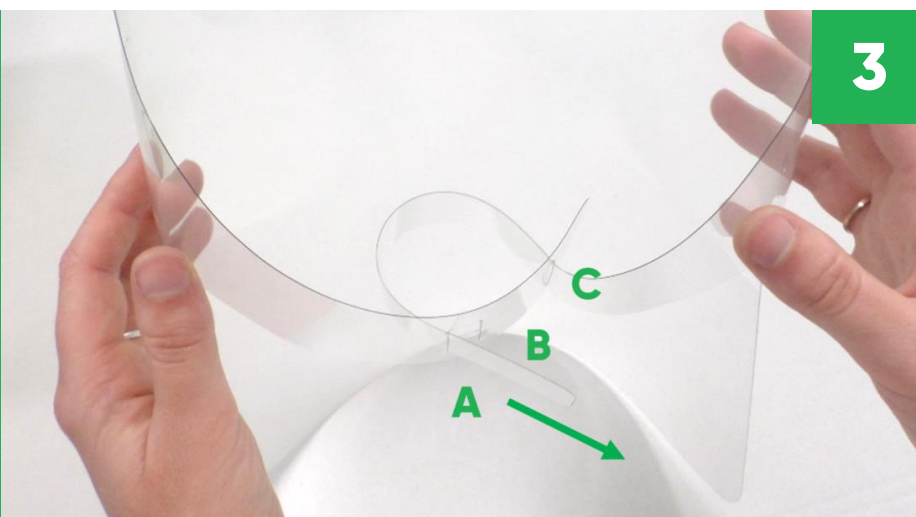
Plier le
dessus de la
visière pour
la rigidifier.

2



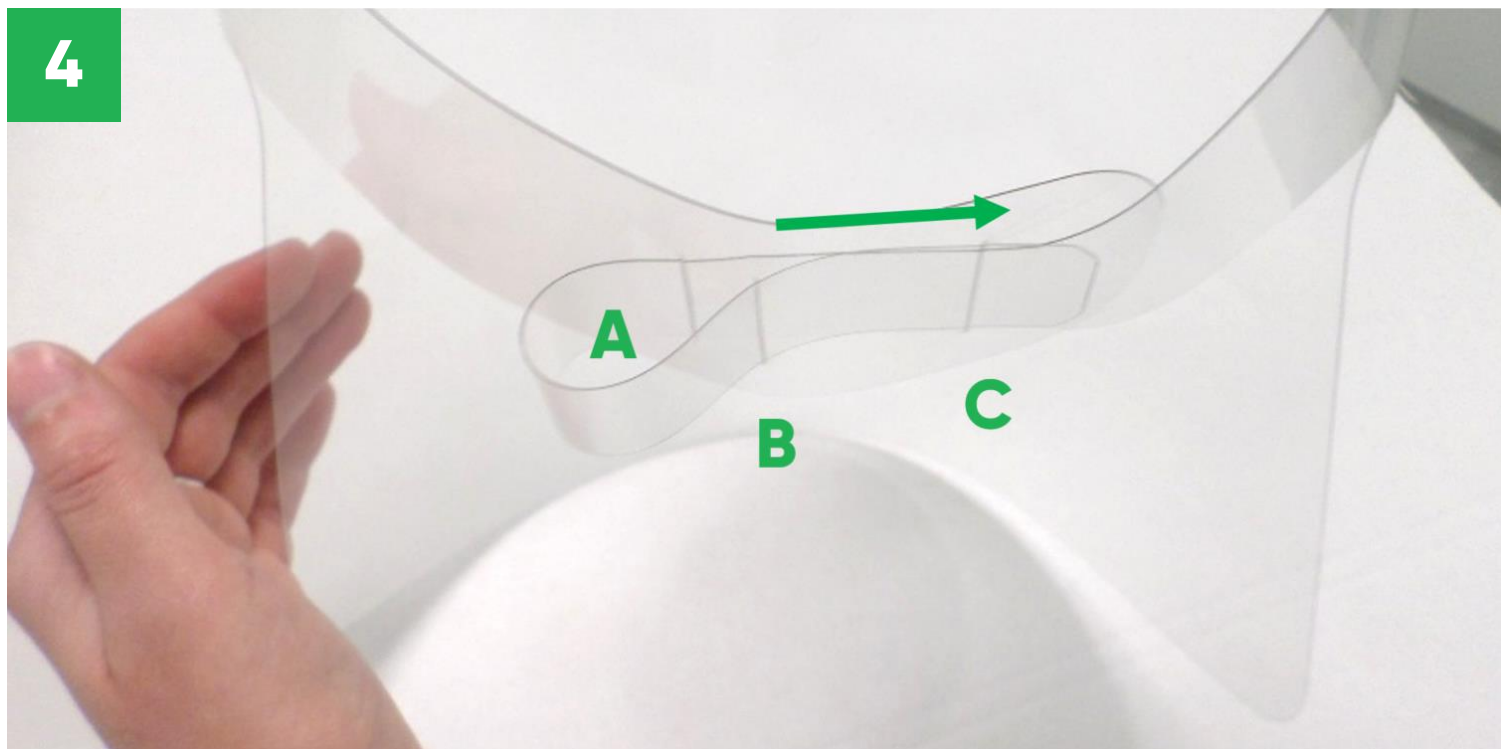
Introduire l'extrémité de la
langnette arrière droite dans
la fente C de l'extérieur vers
l'intérieur.

Passer dans la fente A de
l'intérieur vers l'extérieur.

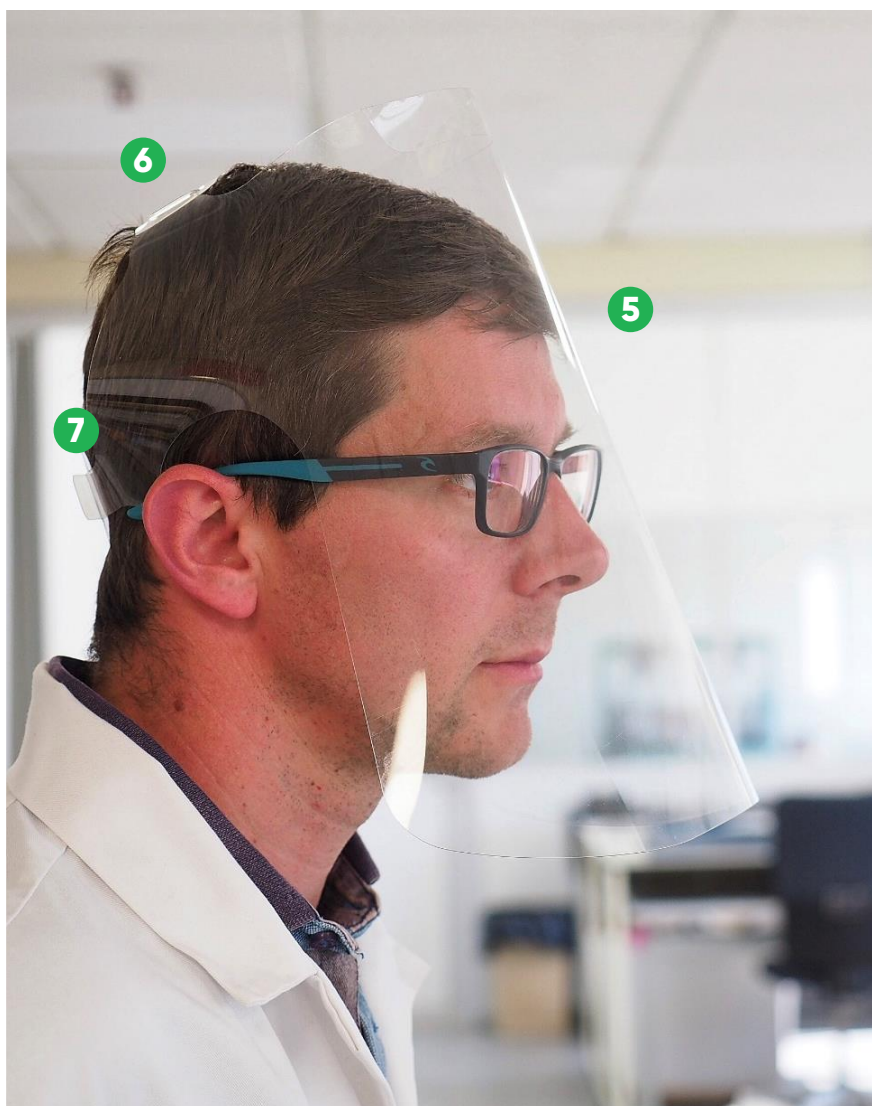


3

4



Passer dans la fente B de l'extérieur vers l'intérieur en ajustant le réglage après essai de la visière.



5 6 7

5. Positionner la visière sur votre tête.

6. Régler la hauteur de la visière en ajustant les languettes de haut de tête et en faisant un pli bien marqué pour les bloquer.

7. Régler le serrage de la visière en ajustant les languettes arrière et en faisant un pli bien marqué pour les bloquer.

